



105460 - Prolonger la durée des fiançailles

question

J'ai demandé la main de la fille de mon oncle maternel en guise d'établir des fiançailles. Allah en soit loué. Cela s'est passé il y a trois mois. Depuis lors, le mariage n'a pas été conclu. Ma fiancée m'attend. Je ne dispose pas encore de la somme nécessaire pour la conclusion du mariage. Commettrai-je un péché à cause de ce retard? Si tel était le cas, que faire selon vous?

la réponse favorite

Louange à Allah.

Vous ne commettez aucun péché pour ce retard, étant donné l'indisponibilité chez vous des charges du mariage. C'est une excuse. Cependant, il convient que vous vous excusiez auprès d'eux et les informiez de la réalité, à savoir que vous avez besoin d'assez de temps pour collecter les fonds nécessaires. Si vous leur donnez cette information et qu'ils l'acceptent, il n'y a pas d'inconvénient. Notre conseil est de ne pas imposer au mari des charges hors de sa portée. Au contraire, il faut lui faciliter le mariage, à commencer par la dot, et lui accorder des allègements dans la mesure du possibles.» Extrait du recueil des avis juridiques consultatifs de Cheikh Salih al-Fawzaan (2/549)

Allah le sait mieux.